Müller, journalier, qui avait poussé publiquement des cris séditieux. Müller avait déjà subi une condamnation pour un délit analogue.

La gendarmerie a arrêté ces jours derniers, à Audun-le-Tiche, le nommé Hippolyte Ogerot, de Villerupt (France). Cet individu aurait introduit en Alsace-Lorraine des journaux illustrés français, interdits dans ce pays.

L'ATTENTAT DE BARCELONE

Barcelone, 19 novembre. — Le gouvernement continue à garder une grande réserve au sujet des arrestations opérées.

Hier soir au cours de la représentation au théâtre de l'Eldorado, pendant le duo de l'*Africaine*, un spectateur des galeries laissa par mégarde tomber l'étui de sa lorgnette. Croyant à un nouvel attentat, plusieurs personnes se levèrent affolées. Grâce à l'intervention de la police on put éviter une panique générale, qui aurait certainement fait des victimes.

APRÈS LES GRÈVES

LES fonctionnaires et les compagnies houillères

Lens, le 19 novembre.

On se souvient qu'à plusieurs reprises devant les tribunaux de Béthune et de Lille, les avocats des mineurs déclarèrent que les compagnies houillères faisaient aux gendarmes des distributions de charbon.

L'enquête ordonnée à la suite de ces révélations, a démontré que de temps immémorial tous les fonctionnaires à quelque ordre qu'ils appartiennent, recevaient leur charbon des compagnies.

D'après le *Petit Béthunois* des ordres ont été donnés pour que ces libéralités prennent immédiatement fin.

Le *Petit Béthunois* demande que cette mesure soit moins sévère.

On comprend, dit-il, qu'elle soit imposée aux magistrats, aux chefs de service des contributions ou d'autres administrations, percepteurs, receveurs, etc., mais il n'y a pas, apparemment, de raisons suffisantes pour priver d'une si utile ressource, les instituteurs adjoints mariés, les facteurs, les gardes champêtres, etc., qui ne peuvent en aucune façon favoriser les Compagnies et paraître ainsi vendus à elles pour un peu de charbon.

Qu'on laisse leur charbon à ceux de ces humbles à qui les mines le donnent; ils le méritent bien.

Une proposition de M. Basly

M. Basly va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à faire accorder une somme de 200,000 fr. aux ouvriers mineurs du Pas-de-Calais, se trouvant sans travail, à la suite de la dernière grève.

Le service d'ordre

Un certain nombre de gendarmes affectés au service d'ordre durant la dernière grève des mineurs, viennent de regagner leur casernement. Il ne reste plus actuellement détachés dans les différentes fosses du bassin houiller du Pas-de-Calais, que des gendarmes appartenant à la première légion et placés sous la direction du capitaine Gast, de Béthune, qui reste en permanence à Lens.

LES APPELS EN 1894

(Suite)

Les appels de réservistes — Pas d'appels de territoriaux

Génie

Seront appelés en 1894, les réservistes des régiments du génie, appartenant à la classe 1886, savoir :

Par voie d'affiches, du 27 août au 28 septembre, les réservistes des bataillons de sapeurs-mineurs et des bataillons de chemins de fer.

Par voie d'affiches, du 1er au 28 octobre, les réservistes sapeurs-conducteurs des régiments du génie et du régiment de chemins de fer.

Seront appelés par ordres d'appel individuels, et pendant tout le cours de l'année (art. 172 de l'instruction du 28 décembre 1879), les réservistes sapeurs-mineurs affectés au service de la télégraphie optique et aux réseaux électriques des forteresses.

Services Divers

Seront appelés en 1894, par ordres d'appels individuels échelonnés pendant tout le cours de l'année, les réservistes de la classe 1886 affectés :

Aux sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, de commis et ouvriers d'administration, d'infirmiers ;

A la gendarmerie ;

Aux greffes des tribunaux militaires, à quelque arme qu'ils appartiennent ;

Enfin, les auxiliaires du service télégraphique.

Médecins auxiliaires

Les médecins auxiliaires de réserve appartenant aux classes appelées en 1894 dans les corps auxquels ils sont affectés seront convoqués aux mêmes dates que les autres réservistes de ces corps et par ordres individuels.

Services Auxiliaires

Seront convoqués en 1894, pour une revue d'appel, au moment de la réunion du conseil de révision, les hommes des services auxiliaires des classes 1891, 1883, 1878, 1873. Cette convocation sera faite par les affiches fixant dans chaque département l'itinéraire du conseil de révision.

Dans le département de la Seine, une affiche spéciale réglera cette revue d'appel.

Armée territoriale

Aucun homme de troupe de l'armée territoriale ne sera convoqué en 1894.

Des instructions spéciales seront adressées pour régler les stages d'instruction que devront accomplir, en 1894, dans les corps de troupe de l'armée active, les officiers de l'armée territoriale appartenant aux unités qui auraient dû être normalement réunies cette même année.

Réserve de la Territoriale

Seront convoqués, par voie d'affiches, à la revue d'appel qui leur est imposée, les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1873.

Cette revue aura lieu au moment de la réunion du conseil de révision, en même temps et dans les mêmes conditions que la revue d'appel des hommes des services auxiliaires.

Aux termes de la loi du 19 juillet 1892, la durée du déplacement imposé aux hommes par cette revue ne doit pas excéder une journée.

Ajournements

Les réservistes appartenant aux régiments d'infanterie de réserve (bataillons 4, 5, 6; dépôt : compagnies 4, 5, 6); aux bataillons de chasseurs à pied de réserve et aux compagnies de dépôt, n° 2 de ces bataillons, qui ont été ajournés en 1893, seront ajournés une seconde fois en 1894, et leur convocation sera reportée à 1895, année de la convocation normale des réservistes de ces corps.

Tous les autres réservistes ajournés en 1893 accompliront leur période d'instruction en 1894, aux époques fixées pour les catégories auxquelles ils appartiennent.

Dernière Heure

Une collision de navires A CALAIS

On nous annonce qu'une collision entre deux navires aurait eu lieu hier soir en avant du port de Calais. Il y aurait une cinquantaine de victimes à ajouter à celles qu'a faites la tempête.

Nous donnons cette nouvelle sous les plus extrêmes réserves l'heure avancée à laquelle elle nous parvient nous mettant dans l'impossibilité de la contrôler.

LE CONGRÈS

des Socialistes révolutionnaires du Nord

Hier, les groupes du parti ouvrier qui s'intitulent les socialistes révolutionnaires du Nord, avaient organisé un congrès dans la salle de réunion de la rue Wallon, à Roubaix.

La presse n'ayant pas été admise et les délégués ayant résolu de ne lui adresser aucune communication, nous ne pouvons rendre compte des travaux de ce congrès.

Disons seulement qu'annoncée pour trois heures, la séance ne s'est ouverte qu'à quatre heures. Parmi les villes qui avaient envoyés des délégations, nous pouvons citer : Roubaix (MM. Verleyen et Leveugle), Tourcoing, Haubourdin, Lille, Armentières (M. Deschildre), Caudry, Beauvais et Nancy.

* *

Aujourd'hui s'ouvre, à Roubaix, le deuxième Congrès national de l'industrie textile, organisé celui-ci par le parti collectiviste internationaliste (Vulgo : parti guesdiste).

Le conseil national du parti ouvrier français a convié les syndicats de l'industrie textile de tous les pays à se faire représenter, « afin de jeter les bases d'une entente corporative internationale ».

Parmi les membres du comité d'organisation, nous remarquons : M. Henri Carrette, maire de Roubaix, et l'un de ses adjoints M. A. Lepers.

Le but du congrès est ainsi défini dans l'appel qui a été adressé à toutes les chambres syndicales de l'industrie textile :

« C'est une œuvre de résistance à l'exploitation patronale, toujours plus grande à mesure qu'augmente la surproduction due au développement du mécanisme, l'abus des heures de travail, l'accroissement de l'armée des sans-travail qui a une grande influence sur la diminution des salaires. Notre corporation est devenue une des plus malheureuses de France, et c'est parce que la vie des ouvriers des tissages, filatures, peignages, etc., n'est plus qu'un véritable enfer social, que nous invitons toute notre corporation à la résistance.

» Notre œuvre est aussi et surtout une œuvre d'organisation corporative, faite dans le but de relever le taux des salaires ; de rendre véritable et effective la justice corporative par la réforme de la prud'homie ; de réduire à une longueur normale la journée de travail ; de relever la dignité de l'ouvrier des fabriques, de faire inspecter le travail des femmes et des enfants de façon à rendre moins illusoire la protection de leur santé ; de soutenir les grèves ouvrières que l'exploitation capitaliste à outrance oblige les exploités à entreprendre malgré eux ; en un mot, d'obtenir par tous les moyens possibles la réalisation des revendications corporatives indispensables à l'amélioration du sort des ouvriers et des ouvrières de l'industrie textile et des similaires. »

Le congrès durera jusqu'au 24 novembre et sera clôturé par une grande réunion publique pour la lecture des résolutions.

Plusieurs délégués anglais sont attendus ; c'est M. Paul Lafargue qui servira de traducteur.

Election au conseil général

Canton Nord de Tourcoing

BUREAUX	Inscrits	Votants	TACK républicain	BARROIS clérical	DIVERS
Tourcoing-Ville					
1er bureau Hôtel-Dieu	1881	1467	835	613	19
2e » Inst. Colbert	1978	1535	888	626	21
Totaux	3859	3002	1723	1239	40
COMMUNES					
Halluin.	1356	1063	262	786	15
Bousbecque.	581	520	31	488	1
Linselles	1079	890	176	708	6
Roncq.	900	738	249	489	
Neuville-en-Ferrain.	560	438	188	247	3
Totaux.	4476	3649	906	2718	25
Totaux généraux.	8335	6651	2629	3957	65

Le clérical BARROIS est élu avec une majorité de 1328 voix, conseiller général de Bousbecque, Linselles, Halluin, etc.

Jamais élection n'a été plus calme que celle d'hier, pas la moindre animation même aux abords des bureaux de vote.

Le scrutin fermé, on pensait avoir les résultats très rapidement, mais ils se sont fait attendre beaucoup plus longtemps que dans toutes les élections antérieures. Ils étaient centralisés au 1er bureau Hôtel-Dieu, que présidait M. Hassebroucq, maire.

Ce n'est qu'à 9 heures 1/2 que le résultat officiel a été proclamé.

* *

Depuis 1848, le Canton Nord de Tourcoing a toujours été représenté au Conseil général par des réactionnaires.

Le 20 août 1848, c'était M. Jules Leurent, élu depuis député.

Le 2 août 1852 et le 2 juin 1855, M. Jules Leurent était réélu.

Le 18 juin 1864, M. Edouard Desfontaine était élu par 3214 voix.

Le 1er mai 1870, M. Roussel Desfontaines était élu par 3567 voix.

Le 8 octobre 1871, Réélu par 2575 voix.

Le 4 octobre 1874, réélu par 2614 voix.

Le 4 janvier 1880, M. Charles Jonglez, député, était élu par 3540 voix.

Le 1er août 1886, était réélu.

Le 31 juillet 1892, M. Masurel, rallié, était élu par 3404 voix.

ROUBAIX

Chronique Locale

L'exposition de chrysanthèmes. — C'est hier, dimanche, à onze heures du matin que l'exposition de chrysanthèmes organisée par le Cercle horticole de Roubaix a été ouverte au public. Elle a obtenu un plein succès.

A onze heures, M. Carette, maire de Roubaix, accompagné de M. Desobry, adjoint, et de la commission organisatrice a procédé aux opérations du jury, qui était composé de MM. Adolphe Moyais, jardinier chez M. Macarelle à Mouveaux, président; Eugène Vandamme, jardinier-chef de la ville de Roubaix vice-président; membres, MM. Anatole Lerouge, jardinier chez M. Aug. Wallart, à Croix ; Ch. Hugens, jardinier à Croix ; J.-B. Baratte, jardinier à Tourcoing; L. Dupire, horticulteur à Roubaix.

Les récompenses ont été décernées dans l'ordre suivant ;

Palme en vermeil aux amateurs du pays, à M. de Martelabre, jardinier chez M. Joire, à Bondues, pour chrysanthèmes en pots.

Palme en vermeil, à M. Biesbrouck, jardinier chez M. Bernard, à Santes, pour un lot de légumes.

Palme en vermeil, à M. Calin-Relof, horticulteur à Roubaix, pour avoir le plus contribué à l'ornementation de l'exposition.

Palme en vermeil, à M. Hein, jardinier à Roubaix, pour un lot de fruits.

Médaille de vermeil grand module, M. Calin-Relof, pour un lot de chrysanthèmes en pots.

Médaille de vermeil grand module, à M. de Martelain, pour un lot de chrysanthèmes greffés.

Médaille de vermeil grand module, à M. D. Bricout, jardinier chez M. Gratry, à Halluin, pour fleurs coupées de chrysanthèmes.

Médaille de vermeil de 1re classe, à M. Calin-Relof, horticulteur à Roubaix, pour un lot de fruits.

Médaille d'argent grand module, à M. Léon Ibler, jardinier chez M. Calin-Relof, à Roubaix, pour chrysanthèmes en pots.

Médaille d'argent grand module, à M. Félicien Duhamel, pour un lot de plantes ornementales.

Médaille d'argent grand module, à M. Hanin, jardinier à Roubaix, pour un lot de légumes.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. Bonte, à Tourcoing, pour un lot de chrysanthèmes en pots.

M. d'argent de 1re classe, à M. Calin-Relof, pour plantes ornementales.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. Calin-Relof, pour un lot de chrysanthèmes en fleurs coupées.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. Calin-Relof, gerbes.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. Calin-Relof, pour raisins.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. H. Slurbaut, pour fruits variés.

Médaille d'argent de 2e classe, à M. Emile Bernard, jardinier chez M. Cordonnier, à Roubaix, pour légumes.

Médaille d'argent de 2e classe, à M. Biesbroucq, jardinier à Santes, pour une gerbe de chrysanthèmes.

Médaille d'argent de 2e classe, à M. Dusoulier, jardinier à Roubaix, pour fruits nains.

Mention honorable, à M. Calin-Relof, pour deux corbeilles de calvilles.

Mention honorable, à M. Calin-Relof, pour une corbeille de pommes api.

Médaille d'argent de 1re classe, à M. de Morletane, jardinier à Bondues, pour un joli spécimen de chrysanthèmes en greffes, plantes spécimen en pots.

Conseil municipal. — *Votes annulés.* — Le 3 novembre, le conseil municipal avait accepté un vœu émis par le citoyen Wilfart, « protestant contre les brutalités policières et les arrestations arbitraires et illégales commises dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais pour cause de grève ». Ce même vœu demandait l'amnistie générale pour les condamnations encourues pour délits de presse, de réunions publiques et connexes. La délibération du conseil vient d'être annulée.

En cette même séance, le conseil avait décidé que le pain du bureau de bienfaisance se distribuerait à domicile.

Le conseil d'administration du bureau de bienfaisance, par 4 voix contre 3, a refusé de suivre cette décision. Les distributions continueront à se faire au siège du bureau comme par le passé.

L'escroquerie de la rue Pauvrée. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, une escroquerie commise par deux individus qui, sous le nom de Houssa, avaient touché chez M. Constantin, rue Pauvrée, une somme de 21 francs. L'un d'eux nommé A. Christiaen fut arrêté presqu'aussitôt. La police de sûreté a procédé hier à l'arrestation du complice de Christiaen, c'est un sieur Edouard Poutrain, mécanicien, demeurant, 18, rue Philippe-le-Bon.

Il a été arrêté rue Blanchemaille.

Le sac d'un cabaret. — Dans la soirée de samedi, vers 11 heures et demie du soir, six individus ivres entraient dans l'estaminet Delmotte, 19, rue du Coq-Français, et exigeaient qu'on leur servit des consommations, ce qui leur fut refusé.

Comme on les priait de se retirer les ivrognes injurièrent M. Delmotte, puis, sans autre forme de procès, se mirent en devoir de briser ce qu'ils trouvèrent sous la main. Tout y passa; tables, chaises, verres, comptoir, étagère; ce fut un véritable pillage.

M. Delmotte n'avait reconnu dans le groupe des forcenés qu'un sieur Charles Van Dervelde, 19 ans, peigneur, demeurant rue Sainte-Elisabeth.

M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement chargé de l'enquête fit arrêter ce dernier dimanche matin à la première heure. Quelques heures après ce fut au tour de ses complices, les nommés Camille Rondart, 26 ans, demeurant rue de la Basse-Mesure, 106, Jules Mathy, 27 ans, mouleur en fer, 93, rue des Longues-Haies. — Pierre Sergent, 28 ans, mouleur, rue des Charpentiers et enfin dans l'après-midi d'hier les frères Paul et Henri Vindels.

L'enquête continue.

Commencement d'incendie. — Dans la journée d'hier un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Elie Money, cabaretier-épicier, 46 rue de la Balance.

Le feu s'est déclaré dans un panier contenant des vêtements placés dans une chambre, au 1er étage. On put heureusement se rendre maître du sinistre grâce au concours dévoué des voisins. Les dégâts s'évaluent à 500 fr.

Arrestation d'un ivrogne. — Un ouvrier mouleur, Désiré Michel, demeurant rue Watt, s'est fait conduire au dépôt hier matin pour ivresse et injures à un employé de l'établissement où il travaille.

L'incendie de la rue du Collège. — Nous avons relaté hier un accident assez grave qui s'est produit chez M. Dufossé-Allart, rue du Collège.

La malheureuse victime Germain Vanoverghe, demeurant rue de la Perche, impasse du Midi, et non Germain Fontaine, est décédé dans la nuit de samedi à dimanche après d'horribles souffrances.

La mort est attribuée à une fracture du crâne.

Dans la matinée d'hier, vers onze heures, la famille a fait enlever le corps pour être transporté rue de la Perche.

Un accident au corps des Sapeurs-Pompiers. — Hier matin, vers 8 h., au moment où l'équipe des sapeurs-pompiers de Roubaix avait terminé les manœuvres à faire à l'Hippodrome-Théâtre.

Un sapeur-pompier, Valéry Destombe, 27 ans, demeurant rue du Pile, cour Veuve Bonte, 8, glissa sur la bordure du trottoir et se fractura le pied droit. Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Les exploits d'un ivrogne. — Samedi soir, un ouvrier tisserand, Théodore Quinque, 60 ans, demeurant rue des Longues-Haies, rentrait chez lui vers minuit et demi absolument gris, à tel point qu'il ne put reconnaître son logement et se coucha sur le palier du 1er étage.

Le lendemain matin un voisin l'éveilla assez brutalement ; une rixe s'ensuivit au cours de laquelle Quinque reçut de nombreux horions qui le firent admettre d'urgence à l'hôpital.

Accident d'usine. — Une ouvrière du peignage de l'Union (ancien peignage Fury) a eu deux doigts pris dans l'engrenage de son métier dans la journée de samedi. Elle a été conduite à son domicile à Wattrelos après avoir subi l'amputation des doigts atteints.

Coup de couteau. — Samedi soir, un peu avant onze heures, M. Merckx Jean, âgé de 34 ans, ouvrier chaudronnier en cuivre, demeurant rue de l'Alouette, 52, a été victime d'une lâche agression.

Il était en train d'uriner contre une muraille de la rue Lavoisier, lorsqu'il a été assailli par un homme paraissant solidement charpenté, lequel sans rien lui dire, lui porta à la tête un coup de couteau qui lui coupa une oreille en deux.

Le blessé, tout en perdant son sang, s'en alla aussitôt conter la chose au poste de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, mais il ne put donner le signalement de son agresseur. Tout ce qu'il put dire c'est que ce dernier était accompagné d'une femme qui boitait d'une manière assez prononcée.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 13 au 18 novembre

	Nomb. de colis	kilos
Soie.	12	705
Laine peignée	5,736	617,366
Laine filée	1,113	120,067
Blousses.	382	41,587
Coton.	499	53,408
Totaux.	7,742	833,133
Décreusage.	19	opérations
Titrage	454	id.

Le Directeur,
E. BIPPER

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o.785.

Café Pandore. — Aujourd'hui lundi, au Café Pandore, rue Pauvrée, grande Ducasse à Pierrots avec orchestre symphonique. — Consommations de premier choix.

10,000 Francs

à qui prouvera que la **Congoline** ne guérit pas radicalement, après quelques applications, les crevasses, les gerçures, ainsi que les rugosités de la peau du visage. En vente partout. Créateur : Victor Vaissier. n.o.

TOURCOING

Accident évité. — Hier, le courrier convoyeur de la poste, venant de Lille par le train arrivant en gare de Tourcoing à 10 h.25 du matin, a failli être victime d'un grave accident.

En passant du côté de Croix-Wasquehal, un coup de feu se fit entendre et un projectile qu'on suppose être une chevrotine passa à travers la glace du compartiment en y faisant un trou circulaire.

Ce projectile a dû se perdre par l'autre portière restée ouverte. On suppose que ce projectile provient de chasseurs qui ont été aperçus dans les environs.

Quoiqu'il en soit, le courrier aurait pu être gravement blessé.

La fraude. — Les préposés des douanes de la Marlière, ont arrêté les nommés Jules Verfaille, 20 ans, rattacheur, et Henri Ruckart, 59 ans, journalier à Tourcoing, porteurs de 15 kilos de poivre en grains, valeur 160 francs.

Alerte. — Hier matin, une épaisse fumée sortait de la maison portant le numéro 35 de la rue Saint-Jacques, habitée par M. Brugne. On crut à un incendie et quelques pompiers se rendirent sur les lieux, mais on constata qu'il s'agissait tout simplement de fumée infiltrée on ne sait comment de la maison de M. Desurmont.

Fanfare les Intimes. — La « Fanfare les Intimes » de Tourcoing célébrera la fête Sainte-Cécile le dimanche 20 novembre et exécutera à cet effet dans l'église du Sacré-Cœur, pendant la messe de onze heures et demie : « Les Parques » 1re, 2e et 3e parties ; grande symphonie de concours par Buot » et comme morceau d'Offertoire : « La Prière de la Muette » pour trombone, soliste M. Juste Delahousse.

Le banquet aura lieu le même jour à 1 h. 1/2, au local, rue d'Anvers, 23.

Photographie Artistique et Industrielle

31, rue Desurmont, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés. no.

WATTRELOS

La Société philharmonique les « Enfants de la Lyre » donneront sous l'habile direction de M. Guillaume leur audition musicale de Ste-Cécile en l'église de Wattrelos le dimanche 17 décembre pendant la messe de 11 h. 1/2.

Le Banquet annuel aura lieu le lendemain à 5 heures précises du soir au local de la Société chez M. Delmotte-Beuseart sous la présidence de M. Louis Tiers-Lezy, président d'honneur, M. Salomon Gutkins, président des Enfants de la Lyre et M. Pierre Dhalluin, président de la Commission civile.

Le bal de Ste-Cécile offert aux membres honoraires aura lieu cette année le dimanche 3 décembre au local des « Enfants de la Lyre ». M. Gutkins, président, étant en voyage, la fête se trouve pour ce motif retardée de huit jours.

WASQUEHAL

Bureau de Bienfaisance. — Les membres du Bureau de Bienfaisance de la commune de Wasquehal, se réuniront lundi 20 courant à six heures du soir dans la salle de la Mairie pour délibérer sur les objets suivants :

1° Demandes de secours; 2° Communications diverses; 3° objets divers.

LILLE

UNE TRISTE AFFAIRE

Un commandant déserteur qui se constitue prisonnier

Un officier supérieur, le commandant E. R..., major du 147me régiment d'infanterie à Verdun, qui avait déserté depuis environ un mois est venu se constituer prisonnier à Lille.

Follement épris d'une chanteuse de café concert, le malheureux, après avoir commis des détournements considérables dans la caisse du corps, s'était enfui en Belgique avec sa maîtresse.

A bout de ressources et pris de remords, le commandant s'est décidé à rentrer en France. Il a fait des aveux complets.

Dirigé sur Verdun, il comparaîtra sous peu devant le Conseil de guerre.

Un ouvrier tué à la Gare

Hier, vers cinq heures du soir, un terrible accident s'est produit à la gare du Nord.

Un brigadier de service, poussant avec ses hommes un wagon isolé, sur la voie 9, aperçut étendu sur le rail, presqu'à la hauteur de la grande passerelle, le corps d'un homme.

Il fit aussitôt arrêter le wagon prêt à rouler sur le corps et courut prévenir M. le sous-chef de service. Dès qu'il fut arrivé, on releva le malheureux, la tête fracassée. M. le docteur Guermonprez vint constater le décès et en attendant que la famille enlevât le cadavre on le déposa dans une salle spéciale.

Le tué s'appelle Victor Goutans ; il est père de famille et âgé de cinquante-quatre ans. Il habite rue St-Sauveur. C'est un ancien chauffeur, actuellement chef-planton au pont tournant près de la passerelle. Depuis quatre ans il avait droit à la retraite.

Il traversait les voies pour se rendre à son service, portant sous le bras son panier aux provisions, lorsqu'une machine qui sortait du dépôt pour aller prendre le train partant pour Armentières à 5 h. 02, le renversa et l'écrasa.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 10

Le Fils de Lagardère

Par MM. Paul FÉVAL fils et DORSAY

PREMIÈRE PARTIE

LE SERGENT BELLE-ÉPÉE

» On vint à ma cabane, on se livra à de nouvelles recherches, mais sans plus de succès que nous; on tenta même de tirer de l'enfant quelque éclaircissement. Tout fut inutile et le mystère qui planait sur ce sombre drame ne put être pénétré.

» Il en résulta que le défunt fut enterré sous la rubrique « inconnu ».

» Quant au petit, comme je manifestais le désir de le garder, on consentit à me le laisser.

» Et voilà comment, mon cher Philippe, il se fait que tu es avec nous depuis sept ans. Car tu as deviné, je n'en doute pas, que c'est toi l'enfant de la tempête.

» Nous ne savons donc pas qui tu es, et nous n'en saurons probablement jamais rien, celui que nous nommons l'*Anglais* étant mort sans avoir pu parler.

» Si ton instruction a été plus soignée que celle de Marine, tu dois au bon curé de St-Valéry qui, reconnaissant en toi un être moins grossièrement façonné que nous autres, s'est institué d'office ton précepteur.

» Maintenant si tu veux voir la barque dans laquelle tu as abordé ici, c'est celle qui est là [illegible] sur la plage et que j'ai rafistolée tant bien que mal; elle n'est plus bonne à [illegible], tu le sais, mes filets et mes engins de pêche. »

VI

CHEZ PASSEPOIL

Le récit du père Moutier causa à Philippe une émotion [illegible].

Il n'[illegible] au [illegible] justement ce qu'il ressentait. C'était comme une sourde angoisse qui l'étreignait, comme un vide qui venait de se faire en lui.

Ainsi les deux pauvres vieux qu'il avait toujours cru être son père et sa mère lui étaient totalement étrangers, au point de vue des liens du sang.

Quels étaient donc ses parents, alors?

Cette question eut pour conséquence de le reporter vers le passé auquel il n'avait songé et aussitôt se formèrent dans son esprit des images confuses se rattachant à une autre existence que celle qu'il avait menée jusqu'à ce jour.

Cependant, il avait beau réfléchir et mettre son esprit à la torture pour fixer le moindre contour de ces images, il ne pouvait y parvenir.

C'étaient des impressions fugitives qui naissaient et mouraient instantanément sans laisser de trace.

Cela lui causait une telle fatigue que des gouttes de sueur perlaient à son front.

— Allons, dit le père Moutier, en voyant le travail cérébral auquel il se livrait, ne force pas ta mémoire comme ça, petit. Si elle est rebelle à présent, peut-être te fournira-t-elle par la suite des indices suffisants pour te permettre de reconstituer une partie de ta première enfance. Sur ce, va te coucher, mon garçon, et tâche de te reposer, car tu parais en avoir grand besoin.

Dans son petit lit, d'autres images vinrent troubler le sommeil de l'enfant.

Il pensait au bon curé qui s'était chargé de faire son éducation. Il revoyait le parloir du presbytère, — sa salle d'études — et, à la muraille, pendue juste en face de lui, une grande épée flamboyante.

C'était le dernier souvenir mondain, du bon prêtre qui avait servi le roi comme capitaine aux chasseurs de Conti et ne s'était fait soldat de Dieu qu'après avoir perdu son bras gauche sur un champ de bataille.

Sans savoir pourquoi, sans comprendre le mobile qui le poussait, l'enfant jeté par une nuit de tempête sur la côte normande avait pris goût à suivre ses leçons, rien que parce qu'il éprouvait une sorte de frémissement joyeux à voir cette épée flamboyer.

A plusieurs reprises même, il avait eu l'audace de demander à son professeur de lui en enseigner le maniement mais celui-ci s'y était toujours refusé en riant.

A dater du soir de la révélation, la vie de Philippe ne fut plus la même et il considéra toutes les choses sous un aspect nouveau.

Nous ne saurions dire que l'orgueil trouva place en son cœur, cependant, parfois, il lui paraissait qu'il n'était pas né pour le métier de pêcheur.

Il n'en continuait pas moins à avoir une grande affection pour le père et la mère Moutier, mais ce n'était pas la même qu'auparavant, elle avait changé d'objectif.

Ne pouvant plus les aimer comme les auteurs de ses jours, il les aimait pour la tendresse, les soins dont ils l'avaient constamment entouré... et certes les bonnes gens n'eurent pas à s'apercevoir de la différence.

Le temps marcha.

Depuis qu'il connaissait l'histoire de la barque échouée, il prenait souvent fantaisie à Philippe de passer, tout en travaillant, une heure ou deux à rêver aux événements dont lui avait fait part le vieux pêcheur.

Un matin qu'il y était à raccommoder des filets, il arriva que la navette s'échappa de ses mains et, par suite du mouvement qu'il fit pour la rattraper, alla se ficher assez rudement dans une petite gerçure formée par la séparation de la carlingue et du premier clain.

Il voulut la reprendre, mais elle était si bien engagée dans sa prison qu'il reconnut ne pouvoir l'en retirer qu'en élargissant celle-ci davantage.

S'armant alors d'un morceau de bois et s'en servant comme d'un coin, il l'introduisit entre les planches et frappa dessus avec un galet en guise de marteau.

L'opération réussit à merveille et le petit travailleur rentra en possession de sa navette qui tomba par la partie inférieure de l'ouverture.

Mais elle ne tomba pas seule ; avec elle un papier glissa, un papier plié en quatre.

Machinalement, l'enfant le ramassa et l'ouvrit.

Sauf une signature placée au bas, et si effacée, si rongée par l'eau de la mer ou du ciel qu'on ne la distinguait pour ainsi dire plus, ce papier était net de toute écriture.

Se souvenant des pièces dont, avant de mourir, avait parlé l'*Anglais*, son compagnon de naufrage, pièces qu'on n'avait pu retrouver, malgré les minutieuses recherches effectuées aussi bien sur lui que dans la barque, Philippe courut porter sa trouvaille au père Moutier en lui expliquant d'où elle venait.

Le vieux pêcheur tourna et retourna la feuille en tous sens, l'examina avec le plus grand soin, et, de même que celui qui l'avait, n'y découvrant pas autre chose que la signature en question, il la lui rendit en disant que ce n'était qu'un chiffon de papier sans valeur, apporté, sans doute, par le vent et qu'il pouvait jeter ou déchirer à son gré sans se faire le moindre tort.

Un peu déconcerté, le petit garçon s'en retourna sur la plage, froissa la feuille, la lança à la mer et reprit tranquillement son travail sans plus s'en occuper.

A l'heure de midi, il sortit du bateau pour aller déjeuner. Comme il enjambait le bordage, ses yeux furent attirés par le papier que le flot avait ramené sur le sable et que la brise poussait tout doucement vers lui.

— Ma foi, pensa-t-il, — puisque le hasard me le renvoie, c'est qu'il est dit que je dois le garder.

Fort de ce raisonnement, il le ramassa de nouveau et en rentrant à la cabane s'en fut le cacher avec ses affaires, sans en rien dire au père Moutier, de peur qu'il ne se moquât de lui...

Par une sorte d'instinct, plutôt que par conviction, il devait le garder toujours.

Cinq ans après, presque coup sur coup, le père et la mère Moutier moururent, laissant Marine et Philippe absolument seuls au monde.

Le chagrin des deux enfants fut immense, et, durant plusieurs jours, ils demeurèrent l'un et l'autre dans une prostration qui tenait de l'hébétement.

Enfin, le premier, Philippe reprit le dessus et songea à ce qu'ils pourraient faire désormais.

Il consulta Marine.

La pauvre petite n'ayant aucune idée voulut s'en rapporter entièrement à son compagnon pour arranger leur commune existence.

C'était une lourde tâche qu'elle donnait là.

Cependant, confiant en sa bonne étoile, en sa force et comprenant qu'il lui devait à l'avenir aide et protection, Philippe accepta.

— Eh bien, petite sœur, lui dit-il après avoir autrement réfléchi, — sais-tu ce que je crois nous convenir le mieux, à présent que rien ne nous retient plus dans le pays?

— Non, apprends-le moi? lui demanda-t-elle.

— C'est d'aller chercher une position à Paris.

— A Paris!

— Oui, à Paris, où, quand on a bon vouloir, m'a-t-on assuré, on peut gagner très facilement sa vie.

Il parlait, bien entendu, avec une conviction sincère, car il avait souvent entendu vanter les pêcheurs de la côte, hélas! aussi ignorants que lui, les ressources qu'offre la capitale à ceux auxquels le travail ne fait pas peur, et ne doutait point que Marine et lui réussissent promptement à y trouver une situation, aussi modeste qu'elle fut.

Néanmoins, il était loin de penser que cette situation viendrait d'elle-même se présenter à eux, ainsi qu'on va le voir.

Marine restait hésitante ; c'était un gros chagrin pour elle de quitter ce petit coin de terre où dormaient ses grands parents.

— Voyons, reprit afin de la décider, celui qu'elle s'était habituée à nommer son frère, — que deviendrons-nous ici? Moi, tu ne l'ignores pas, je n'ai jamais eu beaucoup de goût pour le métier de pêcheur, et papa Moutier s'est maintes fois mis en colère parce que je l'exerçais aussi mal que possible... sans y mettre pourtant de mauvaise volonté. Seulement, ça ne me disait point... et ça me dit encore moins aujourd'hui. Donc, je n'y gagnerais pas de quoi nous donner un morceau de pain.

Quant à toi, ma chérie, tu es très adroite à coudre, à faire une foule de petits ouvrages de femme, mais, malheureusement, à Saint-Valéry, chacun travaille pour soi et tu ne parviendrais pas, naturellement, à t'y occuper d'une façon lucrative.

Tandis qu'à Paris...

Et, avec une éloquence entraînante, il fit valoir des raisons si décisives pour démontrer la nécessité où ils étaient d'aller dans la grande ville que la petite y consentit sans plus de résistance.

Ils cédèrent alors à un pêcheur voisin, moyennant une somme de cent écus, la cabane et tous les accessoires de pêche du père Moutier, ne gardant de leurs parents adoptifs que quelques objets à titre de souvenir; puis, un beau matin, ils prirent le coche qui, trois jours après, les déposait dans un des faubourgs de la capitale.

N'ayant pas de préférence, ne s'étant arrêté à aucune détermination et ne sachant de quel côté diriger leurs pas, les deux enfants se mirent à marcher droit devant eux, laissant au hasard le soin de les conduire où bon lui semblerait.

Il y avait deux heures qu'ils déambulaient de rue en rue, de carrefour en carrefour, le nez au vent et les yeux éblouis de toutes les splendeurs qui leur apparaissaient, quand ils arrivèrent sur les bords de la Seine, où leur attention fut tout de suite attirée par la vue d'une dizaine de gamins qui, sur la berge, entouraient un autre et le déshabillaient de force, malgré la résistance énergique qu'il leur opposait.

Ignorant de quoi il s'agissait, Philippe ne voulut pas d'abord se mêler de l'affaire, bien qu'il trouvât lâche de se mettre plusieurs contre un.

Mais en voyant les garnements pousser leur victime vers le fleuve, dans l'intention de s'y jeter, il se sentit complètement révolté, fit signe à Marine de l'attendre un moment et s'avança vers les tourmenteurs afin d'empêcher leur acte de cruauté.

— Voyons, dit-il en cherchant à s'interposer, — qu'est-ce qu'il a donc fait ce garçon, pour que vous lui fassiez subir un pareil traitement ?

(*A suivre*).